

COMMUNE D'EGLISOLLES



Bulletin Municipal n° 22 – Octobre 2023

IPNS

Le Mot du Maire

Chers Administrés,

La première moitié du mandat pour ce Conseil élu en 2020 s'est déroulé dans un contexte difficile de transformations profondes.

Après **la crise du Covid, la guerre en UKRAINE** et ses conséquences financières et économiques, ce sont les sécheresses successives de **2022 et 2023** qui nous compliquent la tâche.

Le changement climatique ne fait plus de doute aujourd'hui et nous devons adapter et parfois changer nos modes de vie. Les économies d'eau et d'énergie sont devenues nécessaires pour éviter les pénuries.

Je profite d'ailleurs de cet édito **pour remercier tous les habitants qui ont contribué à réduire sensiblement leur consommation d'eau en évitant les gaspillages.**

Je remercie aussi nos employés ainsi qu'Hervé pour le temps passé cet hiver à la recherche de fuites afin d'optimiser le rendement du réseau pour faire face à la baisse de production.

Malgré ces difficultés, le projet phare du mandat reste **l'installation d'un bar, restaurant multi services dans l'ancienne maison « MAITRIAS » au Bourg**. Les subventions sont acquises et les premiers travaux d'aménagement doivent débuter cet automne pour la partie commerciale. La partie appartement fera l'objet d'un projet ultérieur.

La réfection du solivage du rez-de-chaussée de l'école est actuellement à l'étude ainsi que la rénovation de la salle de réunion au rez-de-chaussée de la Mairie.

Enfin, je tiens à remercier tous ceux qui par leur participation tant au sein du Conseil que des Associations et de la population contribuent au fonctionnement et à l'animation de notre Commune.

Je souhaite aussi la bienvenue aux nouveaux habitants et une très bonne fin d'année 2023 à tous.

Jean-Luc **VIALARD**

A.E.P. (eau potable) – BILAN DE LA SITUATION



La sécheresse de l'été **2022** nous a montré notre vulnérabilité face au réchauffement climatique et que la ressource en eau n'était pas inépuisable.

En effet, si l'été **2022** s'est passé sans trop de difficulté malgré une baisse sans précédent du débit des sources et une situation de crise sécheresse déclenchée par **la Préfecture**, il n'en a pas été de même pour l'automne et l'hiver suivant. Dès le mois de **novembre 2022** et jusqu'en **février 2023**, la situation est devenue critique avec une baisse supplémentaire des débits de **60 à**

80% due certainement à l'inertie des effets de la sécheresse sur la production des sources. De plus, en hiver, la consommation augmente car toutes les vaches sont à l'écurie.

Les sources de «Sicaud» ayant subi la plus forte baisse, nous avons décidé de les soulager en alimentant les villages du Vernet, Terreneyre et Vertamy **par le château d'eau du Bourg**. Nous avons également alimenté temporairement entre **Décembre 2022** et **Février 2023** la section « Breuil – L'Epinal – Chanove – Lissolet » **par le château d'eau de Molhac**. Malgré ces dispositions et **la production étant toujours insuffisante**, il a fallu alterner l'approvisionnement de ces villages **deux fois par semaine** entre **les réservoirs de Sicaud et Molhac**.

Au plus dur de la crise, **l'alimentation en eau a été coupée pendant la nuit** durant une semaine.

Conjointement à cela, nous avons amplifié la recherche des fuites, principalement sur ce secteur. **Malgré plusieurs réparations** (Lissolet, Rivedance, Les Planches...)

et la **pose ou le remplacement de vannes de sectionnement** (Breuil, Malval et le Bourg) la situation est restée tendue. **Grace aux compteurs de productions remplacés** récemment, **une fuite très ancienne** a pu être identifiée au **village de Breuil (10m³ par jour)**.

Après plusieurs semaines de recherche et devant l'impossibilité de la localiser précisément, sans matériel approprié, **nous avons sollicité l'aide du Syndicat du Bas Livradois** basé à Auzelles avec qui nous entretenons de bonnes relations et c'est en **février**, que leur équipe d'intervention l'a trouvée. Aussitôt, **elle a été réparée par nos employés et la production est redevenue suffisante.**



Tous ces travaux ont permis de passer un **été 2023**, encore chaud et sec **sans trop de problème malgré une pénurie d'eau persistante due à une pluviométrie toujours déficitaire.**

Je termine cette histoire d'eau **en remerciant tous les habitants** pour la **modération de leur consommation** et plus particulièrement **ceux qui ont été impactés par les difficultés pour leur compréhension.**

CHÂTEAU D'EAU DE MOLHAC



Des travaux de réparation du château d'eau de Molhac ont été réalisés cet été par l'Entreprise **BTP du Livradois d'AMBERT** pour un montant de : **5.547,50 € H.T.** C'est Loïc **SEPTIER**, Conseiller Municipal et salarié de l'Entreprise qui était chargé de cette réalisation, faite avec soin.

Les travaux ont consisté à reprendre entièrement la dalle de couverture, les débords ainsi que le crépissage du plafond intérieur. L'étanchéité est maintenant assurée et la structure consolidée pour cet ouvrage construit en **1971**.



ASSAINISSEMENT COLLECTIF LE BOURG

Les services de l'Etat et du Conseil Départemental en charge du contrôle et du suivi du fonctionnement de la station ont constaté que trop d'eaux claires y arrivent encore. Aussi, il a été demandé à la Commune d'identifier l'origine de ces eaux et de trouver une solution pour réduire leur quantité.



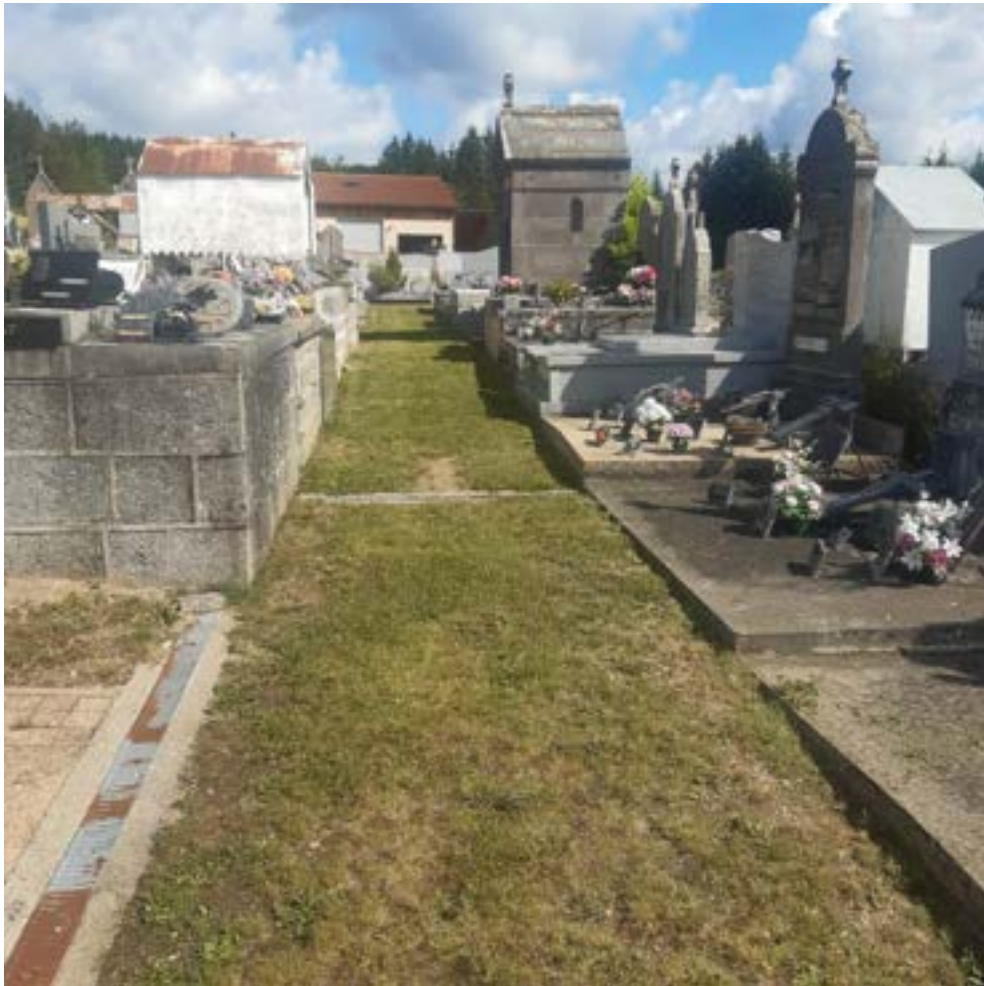
Pour cela, nous avons fait réaliser des tests à la fumée par une Entreprise de contrôle de réseaux de la Loire, sur **le Bourg** à l'exception de **la route de Saillant** et **du village du Verdier** qui feront l'objet d'une seconde tranche avec le **village des Planches**.

Des anomalies ont été constatées. Les riverains concernés **recevront prochainement un courrier de la Mairie pour leur demander de supprimer leurs venues d'eaux parasites dans le réseau d'assainissement. Ce sont surtout des cheneaux qui sont branchées par erreur dans le réseau.**

CIMETIERE

Nous sommes heureux de constater que malgré la sécheresse, l'engazonnement des allées présente maintenant un couvert végétal satisfaisant qui évite le ravinement et l'usage de désherbant.

Les portes seront équipées de nouvelles serrures et le renouvellement de la peinture est prévu. La mise en place d'un jardin du souvenir est à l'étude également.



ECOLE

La rentrée scolaire a eu lieu le **4 septembre 2023**. Nous comptons cette année **52** élèves sur le **RPI** qui se répartissent comme suit :

- 25 élèves à **EGLISOLLES**
- 13 élèves à **SAILLANT**
- 14 élèves à **VIVEROLS**

L'effectif global du **RPI** est en baisse par rapport aux années précédentes même s'il a augmenté à **EGLISOLLES**.

La Commune a fait procéder au diagnostic obligatoire sur la présence de radon dans les locaux ; celui-ci s'est révélé négatif.

Le solivage du rez-de-chaussée du bâtiment pour la partie salle de sieste est en mauvais état et nécessite une réfection.

La technique de réparation n'est pas encore arrêtée (solivage en bois ou dalle béton).

Après obtention des devis, une demande de subvention sera réalisée auprès des services de l'Etat et du Département.

Les travaux pourraient être réalisés à l'été 2024 voire 2025 suivant le coût des travaux et les disponibilités financières de la Commune.

Pour l'année scolaire 2022 et 2023, voici un aperçu des projets pédagogiques.

1. Activités sportives

- Jeux collectifs à **AMBERT**
- Activités Physiques de Pleine Nature Hivernales à Prabouré
- Cycle piscine à **AMBERT**

2. Démarche de développement durable

(L'école d'**EGLISOLLES** a ce label)



- 4 demi-journées dont une sur le terrain pour la découverte de la faune et de la flore de la rivière et de ses abords, animée par **Epage Loire-Lignon**

- Sensibilisation à la réduction du gaspillage de nourriture

- Visite chèvrerie de **ST**

ROMAIN et Maison de la fourme à **AMBERT** et découverte des process de fabrication

3. Activités de lecture en collaboration avec la médiathèque de la Maison de l'Enfance



4. Visite de la caserne des pompiers de **VIVEROLS** et exercice incendie à l'école avec eux

L'année s'est terminée par une grande Kermesse du RPI au stade de **VIVEROLS** et un voyage des 3 écoles à la **Volerie du Forez**

ABRI BUS

Un abri-bus sera mis en place début novembre, à côté de l'Eglise. Ainsi, nos écoliers pourront attendre le car sereinement, protégés des intempéries.

Le terrassement ainsi que la construction de la dalle béton qui supportera cet équipement ont été réalisés par les employés communaux.

Le mobilier par lui-même est fourni et mis en place par la Région AURA.



BAR – RESTAURANT – MULTI SERVICES

La Commune envisage de réaliser un bar restaurant multi services dans la maison « MAITRIAS » qu'elle a acquise au centre du Bourg afin de créer un lieu de convivialité et de services.

L'année 2022 a été consacrée à l'élaboration du projet et au montage financier de l'opération. Celle-ci a été scindée en deux pour des raisons budgétaires.

Pour l'instant, seule la partie commerciale sera aménagée.

L'appartement fera l'objet d'une prochaine opération d'ici quelques années.

Les subventions demandées auprès de l'Etat, la Région, le Département et l'ADHUME sont acquises pour un montant de travaux de 175588,00 € H.T. avec prêt de 80% d'aides.

Les travaux d'aménagement de la partie commerciale (électricité, menuiserie, plomberie, platerie-peinture, carrelage et maçonnerie) sont commandés et doivent être terminés pour le **15 mars 2024** pour un montant de : **87.094,50 € HT.**

Le remplacement de la chaudière fioul par une chaudière à granulés ainsi que la mise en place du matériel de cuisine seront commandés à **l'été 2024** pour une réalisation à **l'automne 2024.**

Les travaux de démolition et réalisation des évacuations d'eaux usées ont été réalisés par **les employés communaux**. L'isolation des combles sera également posée en régie.

Ce projet difficile et de longue haleine mérite toute notre attention pour être mené à son terme avant la fin du mandat.

DECHETS

Avec l'interdiction des biodéchets dans les poubelles à partir du **01 Janvier 2024**, la Commune a mis en place un composteur public sur le square situé dans le Bourg.

De plus, une journée de formation animée par le personnel du service déchets de la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez a été réalisée en Juin à **EGLISOLLES** pour les habitants qui souhaitaient s'équiper d'un composteur individuel. Elle a eu un vif succès avec une vingtaine de participants.



Concernant la collecte des déchets, maintenant, elle n'est plus hebdomadaire mais toutes les deux semaines, avec une semaine les bacs jaunes de tri sélectif et la semaine suivante les bacs verts. Ces dispositions ont été prises pour ne pas augmenter le prix de la taxe des ordures ménagères.

Le tri sélectif monte en puissance et les bacs jaunes se remplissent maintenant plus vite que les bacs verts.

Aussi, **pensez bien à plier vos cartons pour limiter l'encombrement.**

Je tiens aussi à rappeler que **les cadavres et déchets**

animaux sont interdits dans les bacs de collecte, tout comme les encombrants (pneus, batteries, meubles, etc...) souvent posés devant les containers. Ces objets doivent être portés en déchetterie. Ces incivilités trop fréquentes nécessitent l'intervention des employés communaux qui ont bien d'autres choses à faire.

ENFOUISSEMENT LIGNES ELECTRIQUES



Dans le cadre du programme annuel d'enfouissement des réseaux électriques, ENEDIS réalise cet automne l'enfouissement de la ligne **GRANDRIF – EGLISOLLES**.

Pour la Commune, le chantier débute au Col de Chemintrand, passe à Paillanges, aux Planches et se termine au transformateur situé sous le Bourg.

A la demande de la Commune, est également en cours de réalisation l'enfouissement de la ligne Haute

Tension **La Fayette, Granges, Mathuy**.

Ces travaux permettront de sécuriser le réseau électrique et de limiter les pannes principalement en cas d'intempéries.



TOURBIERE DE MOLHAC ET MOISSONNIERES

La Commune a contractualisé sa collaboration avec le Conservatoire des Espaces Naturels d’Auvergne en 2022 pour la gestion de la Tourbière de Molhac qui concerne les parcelles cadastrées AB 143 et AB 15 pour une surface de **7,33 Ha**. Elle est située en tête de bassin du ruisseau de la ligonne et contribue avec les autres zones humides du secteur à la préservation de la ressource en eau du territoire. Elle présente un intérêt faunistique et floristique remarquable qui doit être protégé.

Les usages en cours de ces parcelles (pâturage extensif) ne sont pas remis en question.

Une démarche similaire est en cours pour la tourbière de Moissonnières qui concerne les parcelles AC 401 et AC 406 pour une surface de **12 Ha** qui devra être validée par le Conseil Municipal.

PLAN DE BOISEMENT

La révision du plan de boisement de la Commune initiée par le Département du Puy-de-Dôme en 2022 arrive à son terme.

Les nouvelles dispositions, consultables en Mairie seront applicables à compter de Janvier 2024 après délibération de la Commune et du Conseil Départemental.

Seules, des modifications de détail ou à la marge des zones boisées ont été intégrées à cette nouvelle planification ; il n’y a pas de changement majeur.

Ce plan a une durée de validité de 30 ans.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL : PLUI

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez, compétent en matière de planification et aménagement de l'espace a lancé une procédure de rectification allégée du PLUI de la Vallée de l'Ance par délibération en date du 29/09/2022.

Depuis son élaboration en 2016, l'application du document a permis de mettre en évidence des incohérences et des problèmes de règlement qui nécessitent des modifications ; c'est l'objet principal de la révision en cours. Des ajustements mineurs en termes de zonage seront également étudiés lors de cette procédure.

Il est rappelé que le PLUI doit être compatible avec les lois, le code de l'urbanisme et avec le schéma de Cohérence Territoriale Livradois Forez.

En clair, cela va se traduire par une restriction toujours plus dure en termes de droit à construire. Les nouvelles lois « zéro artificialisation » et « climat et résilience » vont dans le sens de la limitation des constructions neuves au profit des réhabilitations des bâtiments existants.

Une concertation est prévue actuellement avec la population uniquement sur l'intérêt public. Un registre est disponible en Mairie à cet effet. C'est uniquement lors de l'enquête publique qui clôturera la procédure (2024) que les intérêts particuliers seront pris en compte.

En conclusion, le nouveau PLUI réalisé devrait assouplir le règlement mais limiter encore un peu plus les constructions neuves. Même si nous combattons cette limitation drastique, nous devons la subir puisque les lois et règlements nous y obligent.

TELEPHONE MOBILE

Suite au signalement par la Mairie, des zones blanches de la Commune (Le Gat, Molhac, Moissonnières, La Grange, Rouffix, Sicaud et Malval), une « étude radio » a été réalisée par les quatre opérateurs (Orange, Bouygues, Free et SFR). Elle permet de préciser le niveau de couverture actuel de chaque point signalé et de dire si tous ces points pourraient être couverts par un même pylône.

Pour la suite, c'est l'équipe projet départementale du Puy-de-Dôme qui a la possibilité de proposer d'inscrire la Commune dans un arrêté ministériel en vue de la construction d'un pylône pour couvrir les zones blanches identifiées.

A suivre...



Village de Molhac

Jacques SAMOUILLET



Le lundi de Pâques 2023, Jacques est décédé à son domicile des Planches, malgré l'intervention des pompiers et de l'hélicoptère de la protection civile, il n'a pu être réanimé.

Le Conseil Municipal tient à le remercier pour son engagement dans le milieu associatif communal (Les Joyeux Bougnats) ainsi que pour ses nombreuses participations avec l'harmonie de **SAINT-ETIENNE** aux diverses commémorations et dernièrement en Novembre 2022 à celle du Centenaire du Monument aux Morts de la Commune.

Nous garderons de lui, le souvenir d'un homme bien intégré dans notre communauté et toujours prêt à participer aux activités communales.



Pour faire vivre notre village, tout au long de l'année, notre association réalise des animations traditionnelles comme les soupes, les tripes ou la tartiflette.

En **Mai 2023** nous avons innové avec un rassemblement de véhicules anciens qui pour une première a semble-t-il de l'avis des participants été une réussite malgré une météo maussade.

Je n'oublie pas le plus important pour nous la fête patronale des **14 et 15 Aout**.

Cette année encore, grâce à l'implication des bénévoles, la réussite fut au rendez-vous et mise à part la brocante, toutes les animations ont eu lieu, concours de boules, repas moules frites, potée, bal, manèges pour les enfants.

Afin d'attirer toujours le plus grand nombre de personnes, nous recherchons chaque année des nouveautés.

Toutefois, si nous voulons continuer pour les années à venir à maintenir la fête patronale dans son intégralité, le nombre de bénévoles que je remercie grandement au passage s'amenuise et le renouvellement se fait attendre.

Bien sur notre souhait le plus cher est de continuer pour Eglisolles et au-delà.

Pour ce faire nous avons besoins de bénévoles supplémentaires surtout lors de la fête patronale. Alors, que vous ayez beaucoup ou peu de temps libre, venez nous rejoindre, on vous trouvera sûrement une petite place.

Contact : **Robert : 06 70 44 80 99** ou **Christophe : 06 84 38 68 08**

UN PEU D'HISTOIRE

MARIUS FERRAGNE DECRIT SA MAISON FAMILIALE SITUEE A BREUIL

vers 1885



Ferme de la vallée de l'Ance.

Notre maison paternelle comprenait deux étages. Au rez-de-chaussée était située la cuisine avec une porte vitrée et une toute petite fenêtre ; elle communiquait avec une chambre nommée vulgairement cabinet où étaient deux grandes alcôves avec deux portes à coulisses servant de lit ; une fenêtre assez grande l'éclairait.

C'est dans cette chambre que se réunissait les dentellières durant le jour, celles qui étaient libres. Le soir elles se

tenaient à la cuisine, plus vaste, pour exécuter sur leurs métiers, dits carreaux, sur des cartons dessinés, avec des bobines à têtes remplies de fil et de nombreuses épingles droites, les fameuses dentelles du Puy ou dentelles d'Auvergne.

Ma sœur Marie excellait dans ce genre d'ouvrage.

Au milieu d'une table ronde de 25 à 30 pouces de diamètre.

Au fond de la cuisine était le four à pain construit en briques à quatre pieds du sol en terre battu ; son ouverture donnait près de la cheminée pour l'évacuation de la fumée provenant de la combustion des branchages.

A la suite du four, une porte donnait sur une dépense où nous mettions pommes de terre, navets, choux, etc., puis une autre porte donnait sur l'étable située en arrière et à la suite du cabinet. L'étable communiquait avec l'extérieur en avant par une grande porte.

Entre la porte du cabinet et celle de l'étable était une armoire à vaisselle et une garde-robe.

Du côté opposé au four à pain et près de la cheminée, était l'escalier conduisant au deuxième étage, une porte-trappe était placée au-dessus.

Sous l'escalier était une grande caisse en bois servant au linge usager, sur laquelle on s'asseyait pour se mettre à l'unique table en forme de boîte profonde servant de huche où l'on boulangeait, avant de les mettre au four, des miches rondes de quatre à cinq livres. On conservait ces miches de couleur brune, étant faites de farine de seigle, dans la huche dont le couvercle servant de table était mobile.

Au deuxième étage était une assez grande chambre avec une alcôve pour le lit, assez haut placé qu'il fallait se servir d'une grande barre fixe pour l'atteindre.

Le matelas de ce lit, comme ceux du cabinet, consistait en une grande paille remplie de feuilles sèches de hêtre que l'on ramassait dans les bois à l'automne. Cela craquait un peu au début, mais comme la paille durait un an, elle finissait par être muette. C'était surtout économique.

Une garde-robe portative servait au linge des demoiselles qui couchaient dans cette chambre. Cette chambre qui n'avait qu'une petite fenêtre servit plus tard de salle de lingerie ; Félicie l'occupait après avoir appris le métier de repasseuse. Elle se servait d'un petit réchaud à charbon de bois sur lequel elle plaçait ses fers. Le samedi, les jupons, les chemises repassées ainsi que les nombreuses coiffes à dentelle, remplissaient toutes les cordes.

A l'autre bout, une porte donnait sur le palier de la grange, grand espace libre composé de madriers où l'on déposait des gerbes de grain de deux côtés, les épis tournés vers le milieu, les gerbes étaient détachées et étendues, puis battues au fléau.

La grange communiquait avec l'extérieur, en avant, par une porte donnant sur la cour et le jardin, et, en arrière, par deux grandes portes pour l'entrée des voitures de foin ou de grain et même de fagots du bois de chauffage.

Les portes étaient au niveau du sol, la maison étant construite sur un terrain en pente.

A droite, c'est-à-dire sur l'étable, était la tasserie du foin communiquant par une petite trappe aux crèches des vaches et par-dessus le foin, les gerbes.

A gauche, en arrière de la chambre, étaient entassés des fagots et à côté la paille battue que l'on mélangeait au foin au fur et mesure et dont le reste servait de litière.

En arrière était le charnier où le lard était étendu et salé sur une claie (On faisait boucherie en février). Les jambons, saucisses, saucissons et graisse de panne dans les boyaux étaient accrochés au plafond. Une petite fenêtre permettait l'aération.

Toutes les parties de la grange s'étendaient jusque sous le toit. Il va sans dire que rien n'était assuré et le feu, assez facile à mettre, nous aurait mis, non sur la paille mais dans le chemin. On disait qu'un incendie n'arrivait jamais à moins que...

De fait, je n'en ai jamais vu dans nos parages où chacun avait sa maison à soi.

Pourquoi, dira-t-on, les étables et les granges à même l'habitation ? Dans nos régions, la plupart des hommes s'absentent de longs mois pendant l'hiver, et les femmes trouvent plus commode de pouvoir suffire aux nécessités de la ferme sans sortir à l'extérieur.

D'où l'habitude, pas très hygiénique, de tenir le fumier dans un coin de la cour.

Il n'y avait que chez OLLIER que l'habitation était entièrement séparée, mais lui, il passait pour riche avec quatre vaches, et ne travaillait pas en dehors.

J'ai même entendu dire qu'il y avait un homme pour le remplacer au service militaire.

La fortune de chaque famille était évaluée par le nombre de vaches qu'elle possédait. Or, à ma naissance, nous n'avions que des chèvres. C'est à peine si je me rappelle qu'on acheta une génisse, à belle apparence noire et blanche (Calaude), à Claude OLLIER. Plus tard, après la mort de mon père, on en acheta une deuxième (Fayolle). Ceux considérés les plus riches, la famille DAURAT (14 enfants), en comptait cinq, les plus belles de la région.